

2. ACCELERER LA CROISSANCE ECONOMIQUE

— Les Infrastructures —

Actions à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années dans le cadre du processus de la TICAD. (Plan d'Action de Yokohama)

Le Processus de la TICAD se focalisera sur :

- (1) Les infrastructures régionales de transport ; les routes et les ports notamment;
- (2) Les infrastructures régionales dans le secteur de l'énergie ;
- (3) Les infrastructures dans le secteur de l'eau ;
- (4) Le renforcement de la participation des institutions régionales ;
- (5) La promotion du partenariat entre les secteurs privé et public dans le domaine des infrastructures.

Principales actions entreprises jusqu'à la date de février 2009 sous le couvert du processus de la TICAD

- **Infrastructures régionales de transport ; Routes et Ports et Infrastructures dans le secteur de l'énergie**

Environ 13,37 milliards de yen (soit 36%) de l'enveloppe totale (37 milliards de Yen) consacrée, sur cinq ans, aux dons et à l'assistance technique ont été engagés. Dans le cadre des dons, au moins dix projets consacrés aux infrastructures de transport et quatre projets pour les infrastructures dans le secteur de l'énergie ont été approuvés ou initiés tandis que dans le cadre de la coopération technique, et sept projets à l'assistance technique pour les infrastructures de transports et trois projets dans le secteur de l'énergie ont été approuvés et initiés. (Pour plus de précisions, voir la page 2 de l'Annexe II, la liste-matrice sur l'état d'exécution de la TICAD IV.)

La JBIC a signé un prêt concessionnel d'un montant total de 7,5 milliard de Yen avec la SARL *Eskom Holdings limited* pour des projets de distribution d'électricité.

- **Facilitation des procédures transfrontalières**

Pour un objectif fixé de 14 postes frontaliers uniques (Guichets Uniques), 3 ont été réalisés. En plus, 3 séminaires ateliers pour les douanes ont été organisés en appui à cette initiative.

Défis à venir

- Afin de permettre aux pays donateurs de mettre en œuvre, de manière efficace et effective, des projets pour le développement des infrastructures en Afrique, il est nécessaire que le Consortium pour les Infrastructures en Afrique continue de collecter les informations concernant le secteur des infrastructures auprès de ces pays, du NEPAD et de l'Union Africaine et des différentes communautés économiques régionales dans une perspective qui permette de mieux visualiser les priorités aux niveaux régional et sous-régional. A cet égard, il s'avère crucial que les États africains finalisent, le plus tôt possible, le Cadre Stratégique à Moyen et Long-Terme de l'UA/NEPAD.

- Le secteur privé devrait également être encouragé à participer activement aux projets pour le développement du secteur des infrastructures dans les pays africains, par la promotion des accords de partenariat entre les secteurs public et privé (PPP) orientés vers le développement des opportunités commerciales et des investissements.